

Résolution sur la Situation des Droits de l'Homme en Tunisie - CADHP/Res.178(EXT.OSIX)11

Mar 03, 2011

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, réunie en sa 9^{ème} Session extraordinaire tenue du 23 février au 03 mars 2011 à Banjul (Gambie) ;

Rappelant sa mission de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) ;

Rappelant ses résolutions CADHP/Res.14 (XVI) 94 sur la situation des droits de l'homme en Afrique, adoptée lors de sa 16^{ème} Session ordinaire tenue à Banjul, en Gambie, du 25 octobre au 3 novembre 1994; CADHP/Res: 56 (XXIV) 01, sur la Situation des Défenseurs des droits de l'homme en Tunisie, adoptée au cours de sa 29^{ème} Session ordinaire tenue du 23 avril au 7 mai 2001 à Tripoli, Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ;

Considérant les revendications des citoyens Tunisiens ayant conduit à la mise en place d'un processus de transition politique ;

Préoccupée cependant par la persistance des poches de conflits qui conduisent à des violations des droits de l'homme et à la survenance de règlements de compte ;

Préoccupée par les déplacements massifs et la migration des populations qui craignent pour leurs vies et les conséquences sociales et humanitaires de cet état de fait ;

EXHORTE Le gouvernement provisoire et tous les acteurs politiques à garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens tunisiens et à conduire une transition politique apaisée vers la mise en place d'institutions démocratiques répondant aux aspirations de la population tunisienne ;

INVITE l'Union africaine et la communauté internationale à soutenir le gouvernement provisoire et le peuple tunisien dans l'atteinte de leurs objectifs communs et dans la recherche d'une paix durable ;

Fait à Banjul, Gambie, le 1er mars 2011